

Nous faisons aujourd'hui appel à votre solidarité financière, étudiant-e-s, enseignant-e-s, famille, ami-e-s, compagnon-nes de lutte, d'aventure ou d'infortune, afin d'aider collectivement nos camarades à faire face à leur condamnation.

Solidarité face à la répression !

Le 21 novembre 2013, une violente intervention policière avait lieu à l'université Lyon II. Elle visait à réprimer un mouvement de lutte qui, mené par les étudiant-e-s et les personnel-le-s qui protestaient contre les nouvelles orientations de l'université, dans le contexte de restrictions budgétaires et de la nouvelle réforme des universités (loi Fioraso) avaient envahi un conseil convoqué par la présidence et avaient fini par occuper les bâtiments. Six étudiant-e-s - dont quatre syndicalistes - étaient interpellé-e-s aux portes du campus des Berges du Rhône, après que la présidence ait ordonné l'évacuation des bâtiments et fait intervenir les forces de l'ordre au sein de l'université.

3 étudiant-e-s passaient en procès le 23 juin dernier et nous avons eu connaissance lundi 8 septembre du verdict: 3 mois de prison avec sursis pour Myriam, 6 mois de prison avec sursis pour Vincent et 4 350 euros de dommages et intérêts et remboursement des frais d'avocat pour 2 agents du service de sécurité incendie de l'université plaignants et les agents de la BAC ; soit la peine maximale requise.

La juge aura donc strictement suivi les réquisitions du procureur qui rappelaient lors du procès le caractère politique de l'inculpation. Rappelons que Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avait le soir même de l'intervention des forces de l'ordre sur le campus soutenu publiquement la répression.

Nous ne ferons pas appel de cette décision.

Vous pourrez trouver plus d'informations ici:

[À Lyon 2, malgré la répression, le combat continue !](#)